

Greffé du tribunal de commerce de NIORT

18 Rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658

SEANL

VALL

SELIA
336 AV de Paris
79000 Niort

Vos références : Mme LANGLET
Nos références : / SOPH

NIORT, le 06 Août 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 532 010 576
Numéro de gestion : 2011 B 00239

Dénomination : SELIA
Adresse : 336, AV de Paris
79000 Niort

Tous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2156
Date du dépôt: 18/07/2012

- *Acte en date du :* 22/06/2012
Décision(s) de l'associé unique
Décision: Changement de commissaire aux comptes suppléant

Le Greffier,

LEGAL



Copie Certifiée conforme à l'original
fait à Niort le 13 juillet 2012
M. Akhebi SITOU,
Directeur Général.

SELIA
Société par actions simplifiée au capital social de 50 000 euros
Siège social : 336 avenue de Paris – 79000 Niort
RCS Niort 532 010 576

PROCES VERBAL des DECISIONS de L'ASSOCIE UNIQUE

Le 22 juin 2012, à 09 heures 45,

SEOLIS, SAEML au capital de 72 116 000 euros dont le siège est sis 336 avenue de Paris, 79000 NIORT, immatriculée auprès du RCS de NIORT sous le numéro 492 041 066, et représentée par M. DUTRUC, président du Directoire,

Agissant en sa qualité d'Associé unique de SELIA (ci-après « la Société »), SASU au capital de 50.000 euros dont le siège est sis 336, avenue de Paris, 79 000 NIORT, immatriculée au RCS de NIORT sous le N° 532 010 576, détenant la totalité des 50 000 actions composant le capital social de la Société,

A pris les décisions suivantes.

L'ordre du jour des décisions sur lesquelles l'Associé Unique est amené à délibérer est le suivant :

1. Rapport de gestion du Président à l'Associé Unique ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
3. Approbation du rapport de gestion du Président ;
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
6. Dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts
7. Remplacement du commissaire aux comptes suppléant
8. Pouvoirs aux fins de formalités.

Sont présents, ainsi que l'atteste la feuille de présence dûment certifiée :

- M. Philippe DUTRUC, es qualités de représentant légal de l'Associé Unique et es qualités de Président de la Société
- M. SITOU, Directeur Général
- Le Groupe Y Audit, commissaire aux comptes, pris en les personnes de MM. BOUTHILLIER et AIME

L'Associé Unique examine les décisions comme suit :

Première résolution - Approbation du rapport de gestion du Président

L'Associé Unique,

Vu les documents qui lui ont été présentés

Approuve le rapport du Président sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011 et toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Deuxième résolution - Approbation des comptes et quitus

L'Associé Unique,

Vu le rapport de gestion du Président

Vu le rapport du commissaire aux comptes,

Approuve les comptes de l'exercice écoulé, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, **donne quitus entier et sans réserve** au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011

L'Associé Unique,

Vu le rapport de gestion et les comptes qu'il vient d'approuver,

Vu le rapport des commissaires aux comptes

Vu la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée

Décide, conformément aux dispositions de l'article L.232-10 du Code de commerce, de n'affecter aucune somme à la réserve légale en l'absence de bénéfice constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2011,

Constate que le montant de la réserve légale est égal à Zéro euros

Décide d'affecter les pertes de l'exercice se montant à 45 € au poste « Report à nouveau » qui est ainsi porté de zéro euros à – 45 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique **prend acte** qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Quatrième Résolution – Dépenses relevant de l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Associé Unique,

Vu le rapport de gestion du Président,

Vu l'article 223 quater du Code Général des Impôts,

Constate que la Société n'a encouru aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

Cinquième résolution – Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant

L'associé Unique,

Vu le rapport de gestion du Président

Prend acte de la démission de Monsieur Thierry DROUIN, demeurant Technopole Venise Verte, BP 8421 – 79024 NIORT CEDEX, de sa mission de commissaire aux comptes suppléant de la Société, avec effet à l'issue de la réunion de ce jour statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Nomme, en remplacement de Monsieur Thierry DROUIN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Alain PEROT, né le 23 décembre 1958 à Niort (79), demeurant Technopole Venise Verte - Rue Euclide – BP 8421 – 79024 NIORT, et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Le Commissaire aux comptes suppléant ainsi nommé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Sixième résolution - pouvoirs aux fins de formalités

L'Associé Unique **donne tous pouvoirs** au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes résolutions de l'Associé Unique en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

L'Associé Unique, SEOLIS
Représenté par M. DUTRUC
en qualité de président du directoire

